



N°4 /2021

LETTRE D'AVRIL



Chères Puimoissonnaises, chers
Puimoissonnais,

Nous voilà replongés dans une phase de restrictions sanitaires fortes, autrement appelée "troisième confinement". Nous espérons tous que ce sera la dernière aussi intense et que ces mesures collectives, associées à notre responsabilité individuelle ainsi qu'à une montée en puissance de la vaccination, nous permettront de revenir progressivement à une vie sociale plus habituelle.

Sommaire

- Sécurisation place St Eloi
- Réfection route de Digne
- Ouverture aire de loisirs
- Centre de vaccination
- Informations Covid
- Les Terres de Jim en Provence
- Le dossier du mois N2
- La DLVA Compétence Jeunesse
- Inscriptions listes électorales
- Entretien berges de l'Auvestre
- Entretien des haies
- Puimoisson en fleurs
- La bibliothèque
- Annulation du centre de loisirs
- Mots croisés

Nous, élus, ainsi que les agents communaux restons à votre disposition pour toute question. Nous allons nous assurer que tous les parents qui ne peuvent pas s'absenter de leur travail (soignants, forces de l'ordre, etc.) ont trouvé un mode de garde pour leurs enfants. Nous allons vérifier que toutes les personnes isolées ne manquent de rien et savent qui contacter en cas de besoin. Nous continuons également de faciliter l'accès à notre centre de vaccination de Riez/Gréoux pour toutes les personnes désirant se faire vacciner. Enfin, durant toute cette période, nos services d'accueil au public resteront ouverts (Poste et accueil mairie). Une fois de plus, je vous souhaite à tous, du courage et de la solidarité. Veillons sur nous-mêmes et soyons attentifs à nos voisins. Notre prudence et notre bienveillance nous aideront, une fois encore, à traverser cette période difficile.

Fabien Bonino

EDITO

Le centre de vaccination



Rappel des heures d'ouverture du centre de Riez :

Mardi et samedi : 8h30 à 12h30
Mercredi Jeudi Vendredi :
14h à 18h

Les rendez-vous se prennent sur Doctolib ou à l'accueil de la mairie tous les matins de 9h à 12h.

Informations Coronavirus

Les mesures renforcées sont en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines. Elles prévoient :

- Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) après la fin du week-end de Pâques.

- Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain. Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements.

Autrement dit :

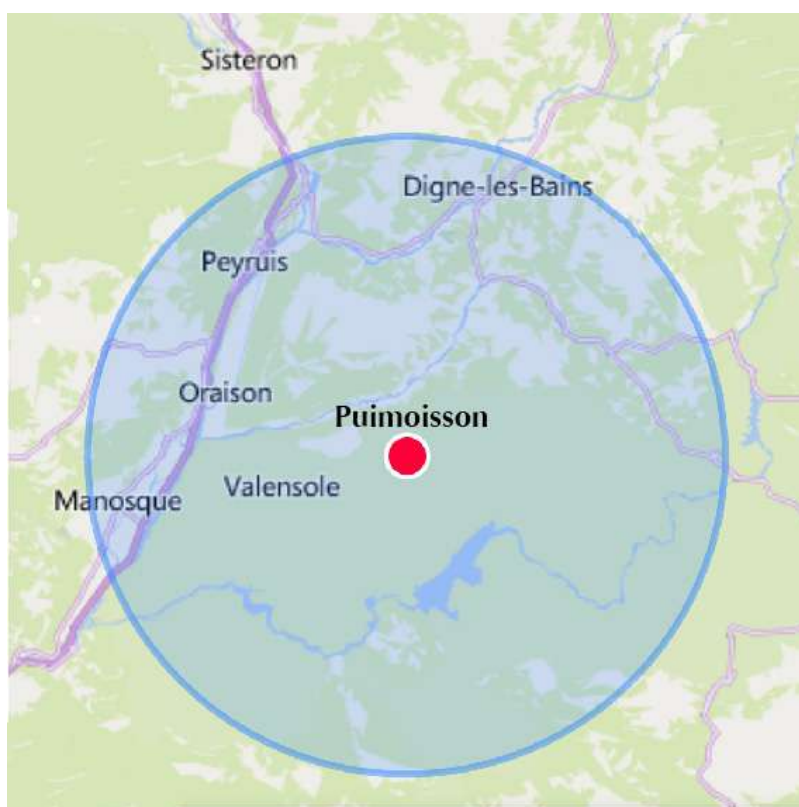
- Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

- Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Concernant les déplacements :

- Aucun déplacement inter-régionaux n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent.

- Possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.



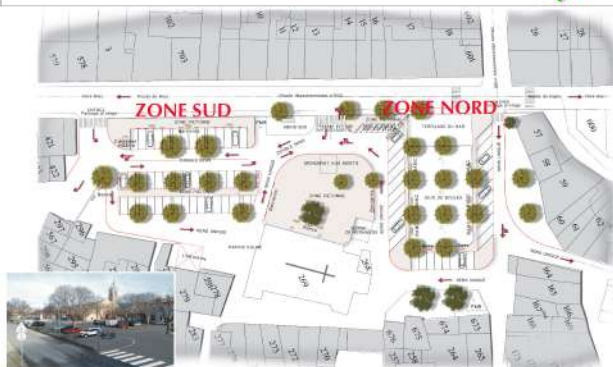
Rayon de 30km autour de Puimisson, où vous pouvez vous déplacer avec une attestation et un motif légitime.

Les attestations de déplacements sont téléchargeables sur la page informations de notre site.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer une attestation, vous pouvez venir en chercher une à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

RÉAMÉNAGEMENT & SÉCURISATION DE LA PLACE SAINT ELOI

Maître d'ouvrage : Commune de PUIMOISSON



Sécurisation de la place Saint Eloi

Le stationnement sur la partie nord
de la place sera réglementé du :

Mardi 6 à 8h00
au
vendredi 9 à 17h

Le stationnement sera interdit sur toute la partie nord de la place

Tout autour du boulo-drome

Côté monument aux morts : du boulo-drome jusqu'à l'arrêt de bus

De l'arrêt de bus perpendiculairement jusqu'à l'église

De l'église jusqu'à l'entrée de la rue de l'église

Les employés municipaux vont boucher les trous afin de permettre le marquage des places de stationnement.

La partie sud de la place étant trop abimée, il faut refaire le revêtement.

La réfection de la place Saint Eloi commence le **lundi 12 avril**.

Les travaux devraient durer une semaine (selon météo)

**Il sera interdit de stationner sur la partie sud de la place à partir du
Dimanche 11 avril à 19 heures.**

Un parking provisoire sera installé sur les aires, route de Riez et à côté de CoccMarket, route de Digne.

Nous vous rappelons que le parking de l'aire de loisirs est ouvert.

Deux arrêts de bus provisoires seront matérialisés sur la route de Riez à proximité de l'abri bus.

Un accès piéton à l'église et la boucherie sera prévu.

Une fois le revêtement de la partie sud refait, il faudra attendre un mois afin que celui-ci se stabilise.

A la mi mai, la deuxième phase pourra commencer : sécurisation.

Cela consiste à matérialiser les places de stationnement par un marquage au sol. Cette phase concernera toute la place : autour du boulo-drome, pour la partie nord et sur toute la partie sud.

Le tour du monument aux morts sera réservé aux piétons.

Les règles de stationnement durant cette phase seront données dans la prochaine lettre.

Réfection du revêtement de la route de Digne

Ces travaux sont prévus le lundi 12 avril. Ils doivent durer deux jours maximum. Cela concerne le tronçon entre la route de Valensole et le restaurant "Côté Soleil".

Un système de circulation alternée sera mis en place afin de maintenir la sécurité dans le village.

Cependant, compte tenu du contexte actuel, la date pourrait être reculée.



Ouverture de l'aire de loisirs



Elle aura lieu le 1er mai prochain.

Le règlement sera affiché à l'entrée et disponible sur notre site ainsi qu'à l'école et en mairie. Actuellement, les restrictions sanitaires nous interdisent des regroupements de plus de 6 personnes. Nous verrons ce qu'il en sera après le 3 mai prochain.

Pour les mêmes raisons, une inauguration officielle ne pourra pas avoir lieu avant quelque temps mais nous serons très heureux d'en organiser une dès que cela sera possible.

Les Terres de Jim en Provence

**La plus grande fête agricole
en plein air d'Europe**



Corbières

Du 10 au 12 septembre

Après la finale nationale de labour de Vaumeilh en 2000, les jeunes Agriculteurs 04 relèvent avec enthousiasme ce nouveau défi de taille : plus qu'un concours de labour, il s'agit désormais d'organiser la plus grande fête agricole en plein air d'Europe !

Véritable vitrine de l'agriculture et de la culture locale, les Terres de Jim a lieu pour la première fois en région Sud. Une région multiculturelle, aux paysages variés et aux productions ancrées dans les territoires.

Grand public, comme professionnels du monde agricole, pourront partir à la rencontre et à la découverte des Alpes de haute Provence durant le second week-end de septembre.

Au programme : animations, jeux, exposants, marché de producteurs, machinisme, démonstrations, Championnat de France de tonte de moutons, restauration assise et food trucks... et bien évidemment Finale nationale de Labour et qualifications européennes et mondiales.

Vous possédez un food truck ? Vous souhaitez devenir partenaire, exposant ou encore bénévole ?

Rejoignez-nous en contactant notre équipe :

06 42 00 43 18 ou jatd2020@gmail.com

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux et sur notre site :

www.lesterresdejim.com

Le dossier du mois

La DLVA, c'est quoi ? N°2



Compétence jeunesse

Programme d'accompagnement à la citoyenneté

Parmi toutes les compétences qui ont été transférées par les communes à la DLVA, il y a celle (facultative) de la jeunesse et l'éducation.

Dans ce dossier, nous aborderons le volet Jeunesse.

Dans ce cadre, la DLVA a mis en place le programme d'accompagnement à la citoyenneté des adolescents et des jeunes adultes.

A destination des 16/25 ans, la compétence jeunesse et citoyenneté permet aux jeunes de trouver au sein de l'Agglomération et au plus près de leur lieu de résidence des outils pour les accompagner.

La question de la jeunesse concerne environ 8 700 jeunes soit 14% de la population de la DLVA.

"ENVOL" est un projet qui vise à donner la parole aux jeunes, pour qu'ils soient moteurs de leur avenir.

La DLVA souhaite construire une politique jeunesse du territoire en prise directe avec les besoins des 16/25 ans qui y vivent.

Pour ce faire, elle engage la démarche « *ENVOL pour la jeunesse* » qui vise à la construction participative de cette politique jeunesse.



Cette démarche s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, aux professionnels qui les accompagnent ou dont ils sont un des publics et aux élus du territoire, qu'ils aient un mandat communautaire ou uniquement communal.

L'objectif principal d'ENVOL pour la jeunesse est de déterminer les thématiques prioritaires qui seront travaillées tout au long du mandat en réponse aux besoins exprimés.

Pour ce faire, la DLVA demande aux jeunes, aux élus et aux professionnels intéressés de participer aux trois temps forts qui leur sont dédiés. :

Assemblées des jeunes

Mercredi 14 avril et mercredi 19 mai de 18h à 20h.

(Une solution de retour à domicile sera trouvée pour chaque jeune)

Assemblée des professionnels

Vendredi 16 avril et vendredi 21 mai de 9h à 11h.

Assemblée des élus

Mercredi 21 avril et lundi 10 mai de 18h à 20h.

Pour ceux et celles qui sont intéressés :

Les inscriptions et les éventuels déplacements de dates en raisons des nouvelles mesures sanitaires se font sur le site de la DLVA.

Le volontariat



Pour contribuer à former des citoyens et favoriser l'autonomie des jeunes, la DLVA expérimente, depuis 2016, l'accueil de jeunes entre 16 et 25 ans en service civique au sein de la collectivité.

En 2017, le projet intitulé « *Un élan volontaire* » a été financé et accompagné par la Direction Régionale Jeunesse et Sport.

En 2018, cette expérience se poursuit et a été étendue à 4 nouvelles communes : Oraison, Sainte Tulle, Vinon sur Verdon, Volx.

En 2019, se poursuit l'expérimentation avec notamment l'ouverture à l'international du volontariat.

Le volontariat, c'est quoi ?

Le volontariat est un acte d'échange, un engagement entre une structure d'accueil et un volontaire. Le statut de volontaire se distingue à la fois du bénévole et du salarié. Ses caractéristiques sont les suivantes : le volontaire s'engage d'une manière formelle, par contrat, pour une durée limitée, pour

Les Points Information Jeunesse DLVA « Le Club des 4 »

1) **Infos utiles** : orientation, formation, job, logement, santé, loisirs.

2) **Accompagnement individuel ou collectif** :

Rédaction de CV, lettre de motivation, mise à jour des droits administratifs, montage de projets, etc, accès informatique, service civique, volontariat... les espaces info jeunesse sont ouverts à tous, anonymes et gratuits.



Le club des 4 est un partenariat entre la DLVA et quatre structures porteuses d'un Pôle Information Jeunesse :

Le centre social de Sainte Tulle, le centre social de Gréoux-les-Bains, le centre social de Vinon sur Verdon et la MJC de Manosque.

Ce projet est né d'un constat des partenaires sur les besoins d'accompagnement des jeunes dans les différents aspects de leur vie quotidienne : études, formations, emploi, loisirs, santé, mobilité de proximité et à l'international...

Le club des 4 est un projet qui cherche aller à la rencontre des jeunes à l'échelle de la DLVA en mutualisant les ressources et les compétences de tous les partenaires.

Les « *espaces Info jeunesse* » du Club des 4 travaillent en collaboration

Elections régionales et départementales

Pour pouvoir voter les 13 et 20 juin 2021, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le :

7 mai 2021.

On peut s'inscrire directement sur internet : www.service-public.fr



Les inscriptions en mairie peuvent se faire à l'accueil :
Tous les matins de 9h à 12h.

Documents demandés :

- Justificatif de domicile
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Entretien et restauration des berges de l'Auvestre



Des travaux d'entretien et de restauration de l'Auvestre sont prévus sur une période de 6 mois entre septembre 2021 et février 2022.

Ils auront lieu des sources jusqu'à la confluence avec le Colostre, soit près de 15km.

Les communes concernées sont Saint-Jurs, Puimoisson et Riez.

Normalement, c'est aux propriétaires riverains d'entretenir le cours d'eau. Cependant, comme cet entretien ne se fait pas, le syndicat mixte du Parc a obtenu par arrêté préfectoral l'autorisation de se substituer aux propriétaires au nom de l'intérêt général.

Les riverains opposés à cet entretien peuvent le refuser par mail à :

info@parcduverdon.fr

Les produits du bûcheronnage sont la propriété des propriétaires riverains. Ils seront entreposés sur chaque terrain. Les propriétaires auront 8 semaines pour récupérer ce bois.

Vous pourrez récupérer un coupon réponse à l'accueil de la mairie pour accepter ou refuser de récupérer ce bois.

Entretien des haies

La DLVA nous rappelle :

Il y a obligation pour les riverains de tailler leur végétation qui déborde sur le domaine public et endommage les engins de collecte des ordures ménagères.

"Les plantations ne doivent pas empiéter sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, encore moins constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. Si tel est le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer sa haie. Sans réaction de sa part, le maire pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage. Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à sa charge".

Article L2212-2-2 du Code général.

La bibliothèque



Elle restera ouverte comme toutes les médiathèques de la DLVA. Une bénévole vous accueillera le mardi entre 15h et 18h30. Vous respecterez le port du masque et les gestes barrières

Le centre de loisirs



En raison de la situation sanitaire, le centre ne pourra pas accueillir nos petits aventuriers pour les vacances de Pâques. Les belles animations prévues pourront avoir lieu à la prochaine session.

Annulation de la course d'endurance

Nous avons annoncé, dans la lettre de février, la tenue de cet évènement les 10 et 11 avril, mais après la covid-19 des humains, les chevaux ont une épidémie de rhino pneumonie qui est très contagieuse et mortelle dans certains des cas... La fédération française d'équitation et la fédération équestre internationale ont annulé toutes les compétitions et manifestations équestres en Europe qui dépendent d'elles jusqu'au 11 avril 2021 inclus. Nous espérons vivement que sa tenue en 2022 !!

Puimisson en fleurs



C'est le début de la période où nous pouvons commencer les travaux de jardinage.

Dans le cadre de l'adhésion du village à l'association

« Villes et villages fleuris »

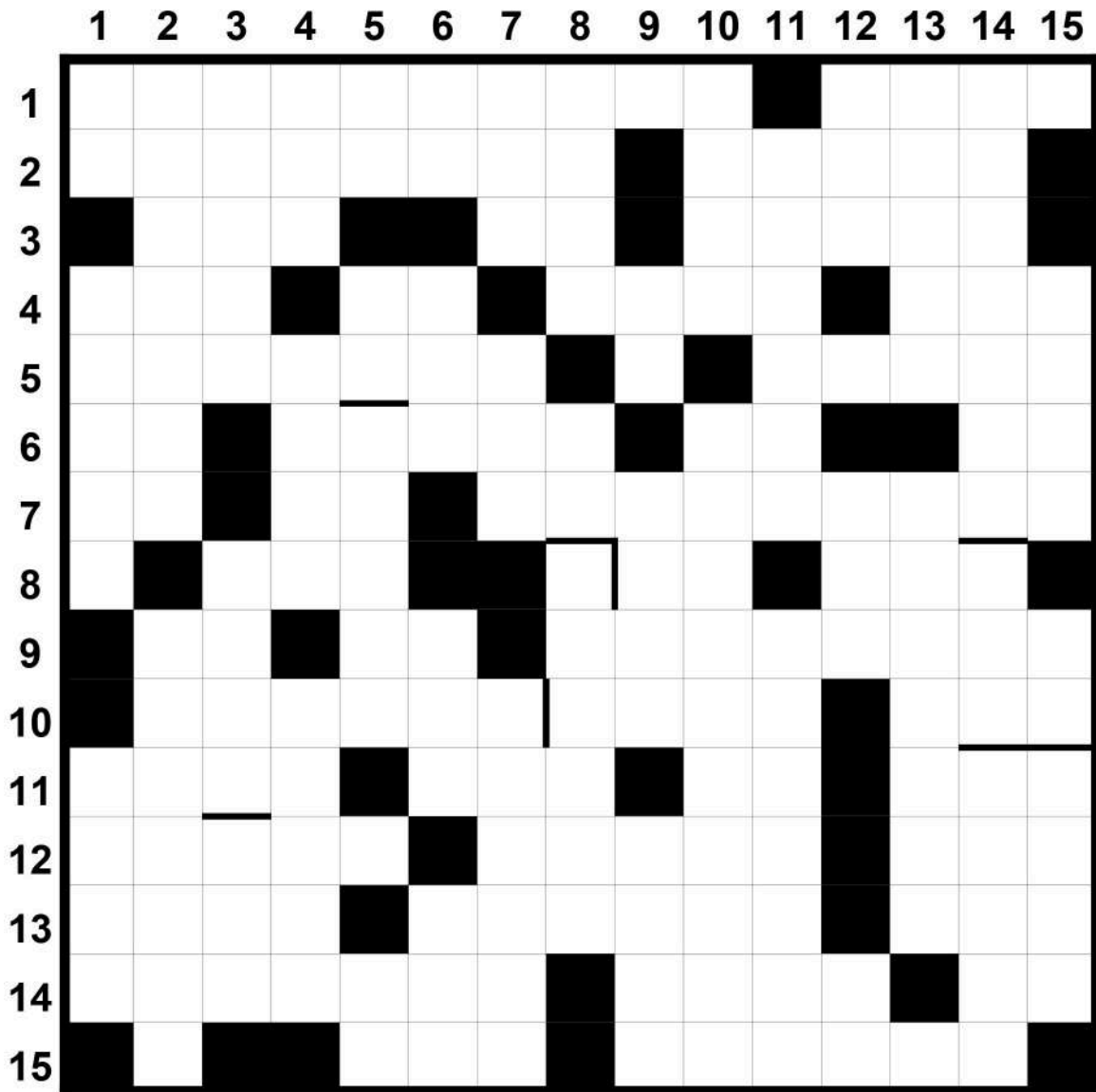
la municipalité vous incite à fleurir vos balcons, fenêtres et pas de porte.

La commune va également contribuer au fleurissement de l'espace public.



Les mots croisés d'avril

En avril, ne te découvre pas d'un fil.



Proposé par Chantal, mis en forme par Jean-Claude

Horizontalement :

- 1 Petite fleur de Pâques – Escarpement rocheux
- 2 Qui dure longtemps – Celles du Lubéron sont célèbres
- 3 Étiquette anglaise – Contraire de down – Rodent dans les alpages
- 4 Lignes de chemin de fer de banlieue – Article féminin – Poteau de bois pour clôtures – Celui de sainte Croix ou d'Esparron
- 5 Bonne humeur communicative – Chauffer (un aliment)
- 6 Préposition – Mois qui commence par un poisson – Ont lieu tous les quatre ans – Travaux pratiques
- 7 Négation – Pronom personnel réfléchi – Retires (un vêtement)
- 8 Un petit pour l'homme, un grand pour l'humanité – D'une au masculin – Brin de matière textile
- 9 Démonstratif – Démonstratif aussi – Qui sont d'une délicatesse recherchée -
- 10 Poisson salé et fumé à l'odeur puissante – Vieille armée
- 11 Plus mauvais – Espace d'Attente Sécurisé (en cas d'incendie) – Voyelles doubles – Boisson à base de plante
- 12 Ensemble de huit bits – Belle maison d'origine latine – Traitement Automatique du Langage
- 13 Cri de l'âne (phonétiquement) – Vieux lapin - Voyelles
- 14 Dégagent une odeur – Dans les contes, se penchent sur les berceaux – Entreprise Individuelle
- 15 Existes - Tentatives

Verticalement :

- 1 3,14 – Brament – Plante potagère cultivée pour ses graines en gousse
- 2 Organe mobile que les insectes et les crustacés ont sur la tête – Complément du 1-3 vertical, composante principale de la socca
- 3 Entier coupé en quatre – Poire brune anglaise -
- 4 Norme informatique de communication en série – Tambouille – Brament à nouveau
- 5 Electronic Art – La plante herbacée avec gousse de la famille de la fève – En Ville
- 6 Rubidium – Invisible et inodore, pur à la campagne et à la montagne – Animal de bât – Carte Nationale d'Identité
- 7 Désigné par les urnes – Maison d'oiseau – Fromages des Alpes -
- 8 Travail Emploi et Politiques Publiques – Il vaut mieux qu'un long discours
- 9 Pronom personnel – L'abbaye St Michel s'y trouve (Pyrénées orientales) – Vie anglaise
- 10 Dieu des vents – Fleur jaune de printemps
- 11 Oiseau (ou fleur jaune de printemps) – Lithiases (vieilli)
- 12 Pas cuit – Vêtement à Flottabilité Intégrée (pour activités nautiques) – Possessif
- 13 Sinuosité de terrain – Plat de riz italien – Je anglais
- 14 Débroussaille les végétaux en ligne, servant de limite
- 15 Pieds de vigne – Saint patron des agriculteurs fêté à Puimoisson début juillet

Solutions de la grille de mars

En décembre, l'hiver entré en lion
En mars, sort en mouton.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
1			C	S	B		O	R				P	R	E	S	
2		F	R	A	I	S		H	B			B	R	U	M	E
3	C	R	E	V	A	S	S	E	E			O	I	E	S	
4	H	U	M	E	U	R		A	L	C	U	N			E	S
5	A	I	E	U	X		L		L	A	R	T				I
6	N	T		R			H	U	E			G	E	R	B	E
7	G	I	B	O	U	L	E	E	S	D	E	M	A	R	S	
8	E	E		R	I	O	U		A			O	P	S		T
9	M	R		G	T		R	U	I	O	N	S			D	E
10	E	S	T	E			E		S	M	S		A	E		
11	N		V		C	D		R	O			A	L	T	E	
12	T	V		L	H	I	R	O	N	D	E	L	L	E		
13	D	I	L	U	A	N	T	E			O	S	I	E	R	S
14	E	V	E	I	L	D	E	L	A	N	A	T	U	R	E	
15		E	N	T	E	E		E			S	U	E		E	L

Proposé par Chantal, mis en forme par Jean-Claude